



CONSEIL GENERAL

## **5. Postulat de MM. Fabrice Rouiller et Ludovic Sateur : Mode de perception de l'impôt communal**

Dépôt d'un postulat - séance du Conseil général du 4 avril 2022 – divers :  
Mode de perception de l'impôt communal  
Postulat de MM. Fabrice Rouiller et Ludovic Sateur

---

Lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2021, une reprise de la perception de l'impôt communal par la Commune a été évoquée.

Pour 2022, un montant de CHF 90'000.- est en effet prévu au budget pour les frais de perception de l'impôt par le Canton.

Le choix du mode de perception est certes de la compétence du Conseil communal, mais il est très important de connaître les conséquences d'une telle décision et de ne pas se faire aveugler par un hypothétique gain financier.

Outre un calcul chiffré, notre requête, formulée sous la forme d'un postulat, demande donc au Conseil communal de présenter au Conseil général les conséquences financières et organisationnelles d'un éventuel changement pour la Commune, mais aussi les conséquences pour les citoyens.

Merci de votre attention et en espérant avoir rapidement une réponse à ce sujet avant de prendre de quelconque décisions, non sans conséquence.